



Embauche suite départ volontaire

Par **cammanmax**, le **21/03/2013 à 17:01**

Bonjour,
J'ai quitté (en très bon termes) il y a quelques années (+ de 3 ans) une société en bénéficiant d'un plan de départ volontaire (qu'elle avait mis en place).
Aujourd'hui, je postule à un poste dans cette même société. Elle me rétorque, qu'elle ne peut accepter ma candidature car j'ai bénéficié de ce fameux plan il y a plus de 3 ans.
Quelle doit-être ma position vis à vis de la loi et peut elle refuser ma candidature ?
Dans l'attente de vous lire.
Cordialement

Par **moisse**, le **21/03/2013 à 17:29**

Bonjour,
Vous avez bénéficié d'un droit de priorité à l'embauche pendant un an, au même titre qu'un salarié licencié dans le cadre d'un plan social.
Ce n'est pas un texte de loi, mais la jurisprudence qui a posé ce principe.
Ce droit est expiré.
Mais rien de réglementaire ne s'oppose à réintégrer une entreprise après un PDV antérieur.